

n° 25
mardi 13
mars 1973

APL ^{informations} Nantes ^{bulletin} régional

de l'Agence de Presse Libération -

- 2 - Comité d'Action pour la Liberté d'Expression
- 2 - Manifeste des Journalistes après la saisie par la police de photos prises par les journalistes en Corse pendant les manifestations contre les "boues rouges"
- 3 - CALENDRIER
- 4 - Angers = Compte-rendu de l'Assemblée Générale des enseignants sur le statut des auxiliaires
- 5 - Nantes = Texte de la plainte de M. Bonnet suite aux violences du S.A.C.
- 6 - REVUE DE PRESSE
Morbihan = L'ordre moral dans les maisons de jeunes (Le Peuple Breton)
- 6 - La manière dont Presse Océan rend compte du communiqué APL qui figure en page 7
- 7-8-9 - Lettre ouverte de 304 enseignants suite à la condamnation administrative de Mme Mezciéres.
- 9 - Les élèves du CES Carcouet à Nantes dénoncent un professeur pro-nazi
- 10 - Intervention du MLF contre un responsable de "Laissez les Vivre"
- 11 - 12 - Deux pages d'humour (Ça n'arrive passouvent)
 - "La sexologie est criminelle"
 - "Sainte-Vierge contre communisme"
- 13 Châteaubriant = grève des professionnels chez Huard
- 14 - L'« objectivité » de l'ORTF sur la catastrophe aérienne

A.P.L. informations - bulletin de l'Agence de Presse Libération - imprimerie A.P.L.
14 rue de Bretagne, 75003 Paris - Directeur de publication : Maurice Clavel -

Bureau régional : "Librairie 71", 29 rue J. Jaurès, Nantes

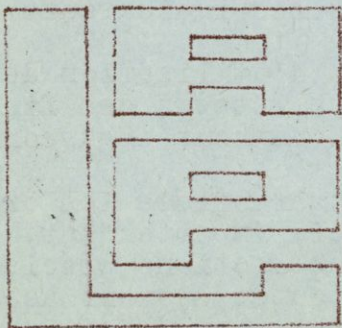
Abonnements (les 12 numéros) : à partir de 10 francs.
Organismes : 15 francs - Soutien : 15 ou 20 francs.

Ab. en nombre : 6 f. par exemplaire en plus.
(en chèque à l'ordre de "Librairie 71")

Vente au numéro - Nantes : Librairie 71.

St Nazaire : L^{ie} Le Tiers Livre, avenue de la République

permanence téléphonique 75 52 64
à partir de 16 heures sauf samedi et dimanche.



CA SUFFIT !

Les atteintes à la liberté d'expression, liberté garantie par la constitution, ne cessent de se multiplier.

Dernier exemple de l'arbitraire : le 16 janvier, le "NOUVEL AFRICASIA" a été saisi sous un prétexte juridique fallacieux. Il s'agissait pour le pouvoir, d'empêcher que le dossier "Coopération" présenté par le journal n'atteigne ni la population française, ni, surtout, celle des anciennes colonies où le néo-colonialisme est au pouvoir.

Une riposte isolée s'organise immédiatement. Le journal "Tempêtes" prête son titre à l'équipe du "NOUVEL AFRICASIA"

Le 5 Février : une conférence de presse commune aux deux journaux et au comité de défense du "Nouvel Africasia" présente le numéro spécial de solidarité. Le cas particulier du "Nouvel Africasia" est tout de suite dépassé, et tous les journalistes présents décident d'élargir l'action et le champ de la lutte. Une réunion est convoquée pour le 13 Février, à laquelle sont conviés éditeurs, cinéastes, écrivains, travailleurs émigrés, journalistes, imprimeurs, universitaires, etc... "CHARLIE HEBDO" accueille ce meeting. A l'issue de cette réunion, le COMITE d'ACTION POUR LA LIBERTE D'EXPRESSION, CALE, est fondé, qui publie un communiqué pour officialiser sa naissance.

Le 19 Février : le CALE décide de lancer un brûlot : un numéro anti-censure. Le financement sera collectif. Il paraîtra dans les 10 jours de mars. Il sera distribué gratuitement. Il ne contiendra que des textes ou des documents censurés ou susceptibles de l'être. Sa réalisation rédactionnelle et technique, sa diffusion, seront assurés par le CALE et tous ceux qui soutiennent son action. Ils en seront tous les directeurs de publication. Ils en assumeront donc tous, collectivement la responsabilité civile et pénale.

Nous voudrions pouvoir tirer à 100.000 exemplaires au moins. Il dépend de vous que ce tirage soit encore plus important. Soutien attendu pour ce numéro exceptionnel : 10 francs.

MANIFESTE DES JOURNALISTES : A la suite de la conférence de presse-débat tenue le vendredi 2 Mars 1973 à l'appel de journalistes parisiens et avec la participation de l'ANJRCP et du syndicat CGT de journalistes il a été décidé de diffuser le manifeste suivant :

"Vendredi, 23 Février, des policiers, agissant sur commission rogatoire ont saisi, dans les bureaux corses du "PROVENCAL" et de "NICE MATIN", les négatifs des reportages photographiques représentant la manifestation contre les boues rouges, dans l'intention de repérer, de fichier, voire, d'inculper des participants.

"Jamais une telle atteinte n'avait été portée, non seulement aux droits mais aux devoirs absolus de notre métier. Des photographes de presse sont ainsi devenus des indicateurs de police.

"Si le droit à l'information et le droit de manifestation sont violés par la police et le parquet ensemble, un journaliste ne peut plus inspirer confiance à ceux auprès de qui il enquête.

Nous Déclarons :

- que nous ne pouvons, en aucun cas, accepter d'être les indicateurs de la police ou de l'appareil judiciaire
- que nous nous opposons fermement à toute tentative d'utilisation des informations ou documents recueillis par les journalistes à des fins de recherche, de poursuite, voire d'inculpation. Nous nous engageons à les soustraire personnellement aux investigations.

Nous Demandons qu'une loi soit étudiée et votée qui garantisse les droits des journalistes et notamment le secret professionnel. En attendant, nous exigeons des pouvoirs publics la diffusion d'instructions précises enjoignant aux fonctionnaires d'autorité de ne pas tenter d'avoir accès aux sources et documents des journalistes.

Nous demandons à tous les journalistes de se joindre à ce manifeste et à toutes les organisations syndicales et professionnelles d'élargir cette action pour qu'elle aboutisse à une définition parfaitement claire du rôle du journaliste.

Nous demandons aux directeurs d'entreprises de presse de faire preuve de leur solidarité en publiant ce manifeste et à s'engager à ne pas céder aux sollicitations des autorités."

Toutes les signatures sont centralisées à PARIS : "Manifeste des 100"
14 rue de Bretagne, 75003 Paris - ou par téléphone 508 84 42/43/44.

C A L E N D R I E R

NANTES : mercredi 14 à 14h30, Assemblée Générale des enseignants à la suite de la grève sur le statut des auxiliaires. Fraternité Protestante, rue Amiral Duchaffault.

NANTES : mardi 13 20h30, Assemblée Générale de "Choisir" - Boursé du Travail F.O. rue Désiré Colombe, salle Piron. Ordre du jour : présentation de la section 44, activité depuis la réunion constitutive du 26 janvier en direction des médecins, en direction de la population : pétitions, tracts, publications dans la presse, constitution d'un groupe sur Rezé, les cas concrets, permanence du vendredi à la Librairie 71, situation de "choisir" sur Nantes. Liaisons avec les autres sections; évolution du problème de l'avortement et de la contraception dans les autres pays. Programme d'activité, propositions, constitution de groupes de communes ou de quartier avec prise en charge directe de l'action, liaisons des groupes au niveau départemental. Suggestions.

NANTES / vendredi 16, 21h. soirée cinéma indépendant Foyer du Jeune Travailleur Beaulieu, 3 Bd Vincent Gâche : "Brigitte, ou le Procureur", "Tawulove", "Si l'école m'était contée (Crève salope)" Jules Celma et Ph. Noiret, "La soupe populaire", "Underground again".

CELLES S/ BELLE 17 et 18 mars rencontre du Centre Protestant de l'Ouest
"la Bureaucratie" avec J. Ellul - Les 24 et 25, "l'agressivité et la lutte politique" avec Gilbert Mury

Le procès de Bernard LAMBERT en appel aura lieu le 27 Mars à Rennes.

P.T.T. : courant Février, 2 millions d'objets de correspondance étaient en souffrance au centre de tri de Nantes-gare. Malgré une augmentation de trafic de 15 à 20 % en 4 ans, aucune création d'emplois à Nantes-gare (CEDEX en plus). On résoud le problème par des heures supplémentaires, en plaçant le personnel dans de telles conditions qu'il ne peut épuiser la totalité de ses congés de 1972. A ajouter que le centre de tri construit en 1960 ne répond plus, depuis sa création, aux besoins.

(Le Peuple Breton)

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ACADEMIQUE DU 3 MARS 1973

Lors de l'Assemblée Générale des grévistes, le 6 Février à Nantes, il avait été prévu un calendrier pour tirer le bilan des rencontres au rectorat et des meetings intersyndicaux.

Conformément à ce calendrier s'est tenue, le 3 Mars à Angers, une Assemblée Générale Académique.

Plus de 150 camarades venus des 5 départements de l'Académie y ont assisté.

La discussion a porté sur 4 points : information, élaboration d'une plate-forme, poursuite de l'action, structures.

1. Les meetings intersyndicaux des 24 et 28 dans la Sarthe. Tous se sont déroulés de la même manière. Ils ont révélé une nette volonté de lutte d'une très grande partie des participants. Un clivage évident est apparu entre salle et tribune, avec un refus des organisateurs de discuter (allant jusqu'à couper micro et électricité et à partir : Sarthe).
Information par des délégués du comité de lutte contre l'auxiliaariat de l'académie de Rennes. Sur le mot d'ordre de titularisation immédiate des auxilliaires, 1700 enseignants au moins y ont fait grève les 1 et 2 mars. Le rectorat reconnaît un pourcentage allant de 17% pour l'Ile et Vilaine à 34% pour le Finistère. Une manifestation a réuni 400 personnes devant le rectorat de Rennes.
2. La discussion générale sur la plate-forme a confirmé le mot d'ordre de titularisation immédiate de tous les auxilliaires. Il est également apparu nécessaire d'explicitier plus ce mot d'ordre, de bien montrer que le terme de titularisation pose le problème de la garantie d'emploi et n'a rien à voir avec celui de la formation. A l'époque où il n'y avait pas de politique systématique de l'auxiliaariat, tout enseignant nommé était titularisé à terme.
L'assemblée a décidé d'élaborer des textes plus détaillés sur cette question à l'image de ce qu'a commencé le comité de lutte de Rennes. Il est apparu également à l'assemblée que le 2° point de la plate-forme : pas un auxilliaire au chômage à la rentrée, n'avait de sens que si on acceptait le 1°. Refuser de se battre sur le mot d'ordre de titularisation des auxilliaires, c'est accepter de fait que les CAPA trient les auxilliaires et organisent le chômage.
Dans une perspective de lutte, tout rapport de force établi sur le 1° point, garantit un succès sur le second point.
3. Continuation de la lutte : ACTION DE GREVE DANS LA SECONDE QUINZAINE DE MARS coordonnée avec l'académie de Rennes et, éventuellement avec d'autres académies. Pour préparer cette action, l'A.G. a décidé de convoquer des A.G. départementales. Pour Nantes (44) mercredi 14 Mars à 14 h 30 à la Fraternité protestante, 35 rue Amiral Duchaffault.
4. Cette A.G. devra :
 - désigner un comité de coordination départemental
 - désigner des camarades pour participer au comité de coordination académique.
 En attendant, le comité provisoire reste en place :
 GUILBERT, SGEN - CFDT, 10 rue de Bel-Air, NANTES
 FILLION, 15 rue de Bel-Air, 44700, ORVAULT
 - désigner une délégation de camarades qui se rendra à Rennes le 17 Mars à 15 heures pour organiser l'action avec les camarades de Rennes et peut-être d'autres académies où des contacts ont été pris et où des camarades veulent élargir notre action (CAEN, PARIS, MACON, STRASBOURG)

TOUS A L'ASSEMBLEE GENERALE - MERCREDI 14 MARS à 14 h 30

A LA FRATERNITE PROTESTANTE - 35, rue Amiral Duchaffault

NANTES

TEXTE DE LA PLAINTE DE MONSIEUR BONNET SUITE AUX VIOLENCES DU SAC
AU MEETING MESSMER

75-

Monsieur le Doyen des Juges d'Instruction,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants :

Le Jeudi 22 Février 1973, vers 23 heures, je circulais à mobylette sur la route de Saint Joseph de Porterie à Nantes, venant de Carquefou - où j'avais fait une visite à mes parents - et me dirigeant vers mon domicile.

Parvenu à la hauteur du parc de la Beaujoire, je constatais que la réunion électorale organisée par l'U.R.P. et au cours de laquelle diverses personnalités - parmi lesquelles M. Messmer - avaient pris la parole - venait de s'achever.

Des échauffourées avaient lieu au cours desquelles un service d'ordre privé, et armé de matraques, de nerfs de boeuf et de poings américains, se livrait à des violences.

C'est alors que je fus personnellement pris à partie par quelques uns des membres de ce service d'ordre qui portaient des brassards sur lesquels figurait le sigle S.A.C.

Après avoir été poursuivi sur une vingtaine de mètres, je reçus des coups violents et je tombais sur le sol.

Il résulte des certificats médicaux joints à la présente lettre que je présente notamment un traumatisme cranien et une fracture du nez.

Mon incapacité totale de travail a été de dix jours (trois jours, selon le certificat du 23 Février 1973, outre une prolongation de sept jours, selon le certificat du 26 Février).

En conséquence, je dépose plainte entre vos mains pour infraction à l'art. 314 al. 1er du Code Pénal : violences menées à force ouverte, par un groupe du fait d'une action concertée.

Etant donné les termes du texte susvisé cette plainte vise non seulement les auteurs de violences, mais les instigateurs et organisateurs de cette action, c'est-à-dire les personnes ayant pris l'initiative de la réunion électorale dont il s'agit et mis en place ce service d'ordre privé.

Je précise que les témoins de la scène furent nombreux mais qu'un seul a pu être identifié : Melle Couerre, 5, rue Urbain Leverrier, Nantes.

Par ailleurs, afin d'orienter vos recherches, je vous indique que ce service d'ordre privé était transporté dans des cars immatriculés 33 et 91 et que, d'après les renseignements que je possède, plusieurs membres de ce service auraient été recrutés à Nantes dans les milieux que la police, à juste titre, considère comme suspects.

Je suis à votre disposition pour consigner au Greffe la somme que vous voudrez bien m'indiquer.

Veuillez agréer, Monsieur le Doyen des Juges d'Instruction, l'expression de mes sentiments respectueux.

(ARTICLE 341 = LOI "ANTI-CASSEURS".

DANS LE MORBIHAN : ON ÉPURE LE SECTEUR DE L'ANIMATION !

Ci contre le texte de la lettre ouverte des 304 enseignants. Ci dessous ce que c'est devenu dans Presse-Océan. Comparez.

Par lettre recommandée, le président de l'Association socio-culturelle du Morbihan, le docteur Thomas d'Hennebont, a signifié à Lucien Gournong, animateur depuis trois ans, son licenciement sans préavis, ni indemnités. Ce ne fut pas, à vrai dire, une grande surprise pour l'intéressé, puisque le docteur Noury — reclassé en animation — lui avait proposé quelques temps auparavant une solution « humaine » : sa démission. Gournong refusa.

Quand on saura que le Conseil général, présidé par M. Marcellin, verse cette année à l'Association socio-culturelle du Morbihan 9 millions de subventions, on comprendra que l'animateur employé doit rester dans la ligne. Or, il se trouve que le Festival d'art populaire breton qui s'est déroulé l'an dernier à Kerléau comptait parmi les principaux responsables, Lucien Gournong. Ce festival voulant promouvoir une culture trop longtemps oubliée, avait eu ce côté passionnant d'ouvrir ses portes à diverses tendances et de laisser aux participants le temps d'en discuter librement. Mais trois jours après la clôture du festival — organisé en grande partie, rappelons-le, par l'Association socio-culturelle du Morbihan — une enquête a été ouverte par les autorités départementales afin de se rendre compte du travail de Lucien Gournong.

Le licenciement semble alors une suite logique. Bien sûr, les vrais motifs du renvoi ne sont pas évoqués.

Une conférence de presse tenue par l'intersyndicale C.G.T.-C.F.D.T. des animateurs permanents du Morbihan, le vendredi 9 février 1973, a permis de soulever, à travers ce cas particulier, les problèmes de

l'animateur face à son employeur. Les différents animateurs présents à cette réunion ont jugé leur situation précaire et largement exposée à diverses pressions. Là interviennent les subventions. La pression financière dont est victime l'animateur empêche des projets à long terme. En effet, les subventions peuvent être supprimées si l'animateur ne reste pas dans l'optique du donneur.

L'intersyndicale a pour but essentiel de représenter une force face aux employeurs qui, trop souvent, décident arbitrairement d'un choix d'animation, contrairement aux lois démocratiques qui régissent les associations 1901. L'intersyndicale juge le licenciement de Gournong abusif et a décidé de le soutenir dans son combat. Elle a envoyé une lettre ouverte — parue dans les journaux locaux — à M. Marcellin et aux conseillers généraux du Morbihan.

Gournong a déposé plainte devant les prud'hommes, car il compte bien ne pas rejoindre les précédents animateurs employés par l'Association socio-culturelle du Morbihan qui, du jour au lendemain, sur des motifs on ne peut plus flous, se trouvaient licenciés.

L'intersyndicale n'est pas seule à soutenir l'animateur. Un comité de soutien formé de sympathisants et d'adhérents à l'Association a déjà fait circuler une pétition en sa faveur ; cent signatures ont déjà été envoyées au docteur Thomas. Des jeunes s'étonnent et s'indignent de ne pas avoir été consultés ! Ils estiment que le conseil d'administration qui a décidé le renvoi ne connaissait nullement l'animateur dans son métier !

Section de Lorient.

DANS L'ENSEIGNEMENT

304 signatures pour une lettre

L'Agence de presse Libération, dans son numéro ronéotypé n° 25, daté — déjà ! — du 13 mars, publie une « lettre ouverte à MM. les inspecteurs généraux » qui a recueilli la signature « de 304 membres de l'enseignement ou du personnel éducatif (dont 9 d'un établissement du Maine-et-Loire qui en ont eu connaissance) liste arrêtée au 6 février », et dont les noms sont alphabétiquement mentionnés au verso.

Cette lettre, partant de l'affaire Mercier, et qui parle longuement de « l'avertissement » infligé à l'enseignante belfortine, dit que ses signataires ont appris « par une communication ministérielle publiée par les journaux, que la décision de sanctionner a été prise après examen du rapport du Doyen de l'Inspection Générale de Philosophie ». Et d'interroger l'Inspection en question sur le rôle qu'elle a pu jouer dans la circonstance ; « et c'est publiquement que nous souhaiterions qu'elle nous réponde... »

LETTRE OUVERTE A MESSIEURS LES INSPECTEURS GENERAUX

(Cette "lettre ouverte" a été signée en Loire-Atlantique par 304 membres de l'enseignement ou du personnel éducatif (dont 9 d'un établissement du Maine & Loire qui en ont eu connaissance), liste arrêtée mardi 6 fév

Nous invitons tous les enseignants et membres du personnel éducatif soit à signer cette lettre, soit à faire la même chose dans leur département ou académie.

Prenez contact avec les signataires de L.-Atl. Boite à lettres :
M; Mme MARTIN R., "les Piliers", 44470 Mauves sur Loire.)

Texte de la lettre ouverte :

Un professeur de philosophie du Lycée de Belfort, Madame MERCIER, vient d'être sanctionnée pour avoir satisfait à la demande de ses élèves de lire et de discuter en classe un tract intitulé "apprenons à faire l'amour, apprenons à faire la fête".

Au moment où la Justice s'occupait de l'affaire, chacun de nous a pu croire que l'attitude d'abstention de l'Administration se confondait avec son propre haussement d'épaule devant une tentative de répression aussi rétrograde et dérisoire : il allait y avoir non-lieu, et l'affaire en resterait là.

En fait, si la Justice a bien dû se démettre, l'Education Nationale y a trouvé une nouvelle occasion de répression à l'endroit des enseignants ; madame MERCIER a reçu un "avertissement". Est-ce une sanction bénigne ? Nous croyons plutôt que cette sanction vise, à travers le cas de madame Mercier, à terroriser tous les enseignants : nous voilà tous "avertis" que, la prochaine fois, la répression sera plus dure.

Nous affirmons notre total accord avec l'attitude de madame Mercier. Nous sommes donc également d'accord avec elle pour considérer comme nulle la sanction qui la frappe.

Nous refusons de reconnaître toute espèce de limite que nous serions censés imposer à l'enregistrement des demandes de nos élèves. Nous y voyons le seul moyen de donner à la recommandation de "respecter leur personnalité naissante" un autre sens que celui-ci : poursuivre le processus d'étouffement de cette "personnalité" qui, en vérité, fut "naissante" quelque quinze ans plus tôt.

En particulier, nous estimons devoir accepter de discuter de toute question d'actualité, y compris sur des sujets ayant trait à la "sexualité" et sans qu'une telle pratique soit conçue comme homéopathique; ce qui est pourtant le sens que nous sommes obligés de donner à la recommandation officielle qui nous est faite d'accepter de telles discussions; après l'application, contradictoire en apparence seulement, qui vient d'être faite.

Nous avons appris, par une communication ministérielle publiée dans les journaux, que la décision de sanctionner madame Mercier a été prise après examen du rapport du Doyen de l'Inspection Générale de Philosophie. Ainsi, le Ministère met publiquement l'Inspection en cause. Aussi, c'est publiquement que nous nous permettons de demander à l'Inspection quel rôle elle a pu jouer dans la circonstance, et c'est publiquement que nous souhaiterions qu'elle nous réponde. Le rapport d'inspection était-il favorable à madame Mercier ? En ce cas, les Inspecteurs sont-ils, comme ils le disent, en mesure de défendre les enseignants ? Le silence de l'Inspection n'est-il pas déjà un signe d'impuissance ? Ou bien devons-nous l'interpréter comme un signe d'acquiescement à la décision déjà prise ? Quoi qu'il en soit, peut-on se méprendre sur le rôle de l'Inspection ?

ABJEAN	pegc	CHEVREL	lettres	COURIOU	maths	MADIOT	
ABRAHAM	philo	CHEVALLIER M.	s.e.s.	GRAVELEAU	maths	MAGNANT	philo
ALLAIN	anglais	CHOSSON J.	anglais	GOURMELEN	lettres	MAGNE	e.p.s.
ALLAIRE	hist/g.	CLAIREN M.	élec.	GROC S.	lettres	MAHE	pers.éduc
ALLIAUME	maths	COENT J-M.	philo	GROSVALET	anglais	MAQUERE	esp.
ALVAREZ	inst.	COENT Ch.	lettres	GUILLAUME	anglais	MARCANGELI	sciences
AMATO	lettres	COHN G.	allemand	GUILLEMET	philo	MARIONNEAU	hist/g.
AOUSTIN	hist/g.	COHN J.	lettres	GUILLEMER V.	lettres	MARTIN A-M.	philo
AOUSTIN	e.p.s.	COLIN A.	sciences	GUILLELN	mus.	MARTIN R.	philo
ARNAUD	éco.	COPIN	lettres	GUILLOTE	éd. art.	MARTINET Cl.	mus.
AUBIN	hist/g.	COTTEREL	philo	GUILLOTE	lettres	MARTINET T;	éco.
AUBRY	lettres	COUSIN	lettres	HAETTEL	hist/g.	MAUDUIT M.	lettres
AUCHER	lettres	COURREGE M-L.	lettres	HANOUT	e.p.s.	MAUDUIT	lettres
AUDRA	inst.	CURET	allemand	HARDI C.	éco.	MENDIBURU	anglais
AUSSANAIRE	e.p.s.	DANIEL	hist/g.	HELBERT	esp.	MEUNIER	anglais
AUTAIN M.	hist/g.	DARTIGE	p.e.g.c.	HEMERY	secrét.	MIALME	lettres
		DAVID N.		HENAFF	sciences	MIGNÈ J-Cl.	s.e.s.
BARBAROUX C.	sciences	DE GALLEA	lettres	HENNING	lettres	MORCHOUANE	MATHS
BAUCHEREL	pers.éduc.	DELANNOY C.	lettres	HERAULT		MOREAU	anglais
BAUDOT	éco.	DELASAULT	lettres	HERRE	esp.	MOREAU M.	all.
BEAUDOIN	maths	DELHOSTE J.		HERRY	e.p.s.	MORICE J.	anglais
BEAUFILS A.	lettres	DENIS	maths	HIVERT G.	instit.	MORINIERE	instit.
BELLIOT N.	mus.	DE RUCY	hist/g.	HOLL	allemand	MOULIS	angl.
BELOEIL H.	espagnol	DESMAS R.	instit.	HUGONNET	anglais	MOUSTAFIOGLOU	inst.
BERARDI M.	esp.	DESSIER	techno.	JACQUEMIN	maths	NANOT	sciences
BERGERAT A.	hist/g.	DORENLOT		JAGOT	techno.	NEVEU B.	maths
BERNARD A.	instit.	DUCHENE R.	lettres	JAGOT	lettres	NOIRBUSSON	lettres
BERNARD	e. soc.	DUISSE	maths	JAN	esp.	NORMANDIN L.	lettres
BERNARDEAU	pers.éd.	DUPUY P.	sciences	JOLIVOT E.	t.m.e.	NOURY A.	maths
BERNARDEAU	e.p.s.	DUPUY C.	sciences	JOURNAULT B.	philo		
BETREMA J.	maths.	DUSSEN	allemand	JULLIEN R.	des. indus.	PARC	lettres
BEZIAU M.C.	lettres			JURET	sciences	PARENT	lettres
BILLARD Cl.	philo	EASTHOPE	anglais	LABEDAN	cl. transit.	PAVAGEAU	lettres
BISCIGLIA	philo	EON	lettres	LAFARGUE	lettres	PELLETIER	lettres
BIZIEN	hist/g.	ERMINE M.	lettres	LAFFONT	hist/g.	PERES	p.e.g.c
BIZET A.	anglais	EYCHENNE J.	esp.	LAGADEC	hist/g.	PERON L.	sciences
BLAIZE J.	philo			LAGRENEE	lettres	PERRAUD	instit.
BLAUDY A.	p.t.a.	FEDELE	maths	LALANDE	lettres	PETIGAS	alle.
BOITPIN	esp.	FERRAN	espagnol	LA MONNERAYE	philo	PINGUET	maths
BOLO B;A.	c.r.d.p.	FERRANT	sciences	LAMOTTE C.	lettres esp	PIRON M;	dessin
BOMPAS	lettres	FEVRE M.	instit.	LAMOTTE H. l +	hist/g	PLAIRE	anglais
BONERANDI	sciences	FILLON G.	allemand	LAMOTTE D'INCAMPS	h/g.	PLEE	philo
BOTE J.	lettres	FLABOUE	pers.éduc.	LANCELOT	let.h.g.	POIRAUD	MATHS
BOUCHOUX	sciences	FLACHAT	philo	LASCOMBES	s.e.s.	PORTEJOIE	p.e.g.c.
BOUILLOT	sciences	FOLLEA F.	lettres	LASSALLE	anglais	POTIER J.	lettres
BOURGEOIS	e.p.s.	FOUGEYROLLAS		LAURENT	sciences	PRADO	p.e.g.c
BOURSIER	lettres	FUREAUT	éco.	LAVRILLEUX	sciences	PRAUD G.	lettres
BOUPELLER	maths	GABARET	s.e.s.	LE BIHAN	lettres	PRIOU	alle.
BOUTIN	maths	GACHET	anglais	LEBLANC	éco.	PUILLEN	pers.éduc.
BOUVET	hist/g.	GAFFIE	hist/g.	LEBORGNE	lettres	QUEFFELLEC	sciences
BRIE	c.p.p.n.	GAILLARD	instit.	LE BRAS M.	éco.		
BRUNET	éco.	GALLOIS	anglais	LECOMTE	téchno.		
BRUOTIN		GALLOU F.	anglais	LE COUTALLER F.	maths		
BURETH I.	allemand	GAONAC'H	maths	LE DIREAC'H	hist/g.		
BURNET	pers.éduc.	GARDAIR	lettres	LE DU	sc.		
		GARNIER	éco.	LE FUR	instit.		
CAMUS	lettres	GARREAU	sciences	LE GAL	instit.		
CARON	maths	GAXIE	lettres	LE GAL	instit.		
CARRO J.	russe	GAZIO	philo	LEGAL A.	p.e.g.c.		
CAYEUX	éco.	GEORGE M-T.	t.m.e.	LE GOFF	anglais		
CERTENATS	sciences	GERGAUD	sciences	LE GUEN	éd. art.		
CHAILLOT	allemand	GERMENEAUD	instit.	LE GUEVEL	dessin		
CHARNOT	maths	GERVAIS J-C.	maths	LE HERISSE	lettres		
CHARPENTIER	lettres	GIBOIRE	maths	LEJEUNE	anglais		
CHASSE	musique	GLEVAREC	éco.	LEMAITRE Ch.	lettres		
CHASSE G.	mus.	GOUR	anglais	LE MAITRE	e.p.s.		
				LE MAITRE	cl. pratique		
				LEMIGNON	cl. transit.		
				LE MOAL	instit.		
				LERAY D.	all.		
				LE RHUN	hist/g.		
				LOIZIL A.	éco		
				LOIZIL J.			
				LOPIN	anglais		
				LORNUT	sciences		

ROUSSEL	éco.	SOISSONS	lettres	VAN GENERT	anglais	VINCENSINI	lettres
ROUZIERE	maths	SOSSON P.	allemand	VEBER A.	e.p.s.	WINDECKER C.	lettres
ROYER M-F.	espagnol	SOURICE	lettres	VERBE D.	allem.	WINDECKER P.	lettres
SAGOT	p.e.g.c.	TAVENEAU	philo	VERMILLARD F.	anglais		
SALAUN M.	institut.	TSSIER	sténo.dac	VIBERT	Pers.éduc	YVON	maths
SARRAZIN	anglais	THEVAL	philo.	VIGNAU	lettres		
SAUVOUREL J.	ang.	THIZON	sciences	VIGNAU M-H.	esp.		
SAUVOUREL	sciences	VALLET	anglais	VIGNERON A.	lettres		
SEIGNEURET	anglais	VAN DER STRAETEN	maths	VIGOUROUX F.	lettres	BIZET	philo
STEFANI	esp.			VICENSINI	lettres	LEBLANC	anglais

PARUTION DE "L'EDUCASTREUR 44", bulletin de l'Ecole Emancipée (dont 2 numéros sont déjà parus sans titre). Pour l'obtenir, écrire à APL nantes, Librairie 71 qui transmettra. Prix : 1 franc.

Extrait de "l'Educastreur 44" : tract des élèves du CES de Carcouet contre un professeur fasciste.

"Combien de temps devons-nous supporter l'autorité d'un prof fasciste au CES de Carcouet? Depuis près d'une dizaine d'années, ce prof exerce sur nous sa tyrannie. "Si nous traitons ce prof de fasciste, ce n'est pas par démagogie mais en nous reportant à des faits précis : ce "monsieur" se permet :

- d'insulter les élèves, de les traiter de "Poteau, bicot, voyou, chien...." et autres termes très agréables.
- de critiquer le choix des élèves lors des élections des délégués de classe
- de donner des notes négatives (moins 80 !)
- d'ignorer les lettres que lui font parvenir les parents de certains élèves sous prétexte qu'elles ne sont pas sous enveloppe.
- de ne pas remplir les bulletins trimestriels et donc par là même de se désintéresser du sort des élèves.
- d'organiser un chantage ayant pour but le renvoi de certains élèves (si le reste de la classe n'obtient pas leur renvoi avant la fin de l'année, il refusera pour tous le passage dans une section pratiquant une seconde langue).
- de déclarer devant une classe où se trouve un élève noir :
"ouvrez les fenêtres, ça pue le nègre !"
- de faire l'apologie du régime nazi en cours :
" dans ce temps-là, ça marchait droit ! "
- de renvoyer de son cours certains élèves parce qu'ils n'adhèrent pas à ses idées et critiquent un enseignement militariste.

Et nous en passons bien d'autres !

Certains parents ayant décidé d'agir, lui ont envoyé différentes lettres. Cette démarche n'a obtenu aucun résultat.

C'est pourquoi, nous élèves, avons décidé d'agir par nous mêmes et d'engager la lutte contre les agissements de cet individu.

C'est également pourquoi nous commençons par dénoncer les injustices répétées provoquées par ce prof.

Aujourd'hui, c'est une dénonciation par tract; demain.....
Nous abattons sans pitié tous les profs fascistes et ce "Monsieur" est en bonne place sur notre liste.

Des collégiens mécontents.

(Se reconnaissant sans doute, Monsieur Lebois, professeur d'allemand a porté plainte pour menaces de mort contre les auteurs du tract. M. Lebois était autrefois prof au lycée Clemenceau. Il est connu de longue date pour la fréquence de ses propos pro-nazis.)

NANTES. INTERVENTION DU M.L.F. EN FAC DE DROIT

Vendredi 23 février, une quinzaine de filles du MLF sont intervenues durant le cours de M. De villiers, à la faculté de droit, pour dénoncer les activités de ce dernier au mouvement "Laissez-les vivre", dont il est secrétaire régional.

Un tract avait été déposé sur chaque table de l'amphi préalablement décoré de mots d'ordre tels que: "Notre corps nous appartient"; "contraception et avortement libres et gratuits"...

Les manifestantes se sont saisi du micro et ont tenté d'expliquer les positions des fascistes sur les femmes. Cette intervention fut couverte par les huées des étudiants (Ière année) qui demandaient: "Laissez-nous travailler". Une discussion s'engagea par la suite avec un groupe de mecs venus initialement pour vider les "perturbatrices" mais qui sont restés devant l'estrade, décontenancée et à court d'arguments.

A la suite de cette action, une plainte contre X a été déposée par le doyen de la fac de droit et le Recteur de l'Académie, à cause des inscriptions à la peinture sur les murs de l'amphi...

NANTES. LES LYCEENS ET L'ARMEE. Cité scolaire des Bourdonnières.

Le 20 février, une conférence sur le service militaire devait se tenir dans l'établissement. A la suite de la distribution de tracts appelant les élèves à ne pas participer à cette réunion, le Proviseur décommande la "causerie" 200 lycéens réunis devant les portes tiennent un mini-meeting anti-militariste, surveillés de près par deux cars de CRS, dont on ne sait qui les a appelés. Aucun incident.

Les parents de la Féd. Cornec affirment, dans leur bulletin de liaison, :

"Nous ne pouvons être, en tant que parents, que contre la Loi Debré qui supprime les sursis d'incorporation... Nous dénonçons aussi le fait que l'armée vienne faire sa propagande à l'intérieur des établissements de l'Education Nationale... L'Association appuie la prise de position des grands élèves, conscients de la défense de leur avenir.

NANTES. LE SCANDALE DE L'INTERNAT EN MEDECINE.

Un groupe d'internes du CHU dénonce par écrit public le caractère réactionnaire du fonctionnement de l'Internat. Un exemple: le prélèvement automatique sur le salaire de la cotisation pour le syndicat "autonome".

Les cours de sexologie sont criminels

L'enseignement du sexe ne devrait jamais faire partie de cours publics, ni à des enfants ni à des adultes. Ce domaine est exclusivement privé. Et seuls les parents sont autorisés à mettre leurs enfants au courant, au moment où ils le jugent à propos.

N'oublions jamais que les parents sont les éducateurs naturels des enfants. C'est Dieu, l'Auteur de la nature, qui l'a voulu et fait ainsi. Les parents ont la compétence naturelle et la grâce d'état surnaturelle pour éduquer leurs enfants dans les domaines intimes.

Et le domaine du sexe devrait jouir de l'intimité absolue. Les commandements de Dieu l'ordonnent. Une société qui étale le sexe comme le fait notre société d'aujourd'hui est vouée à la décomposition, à la barbarie et à l'esclavage.

Les enfants et adolescents jetés dans le sexe perdent leur équilibre mental et agissent comme des fous. Il faudrait un grand miracle pour que, devenus adultes, ils reprennent leur équilibre.

Le mot « sexe » lui-même ne faisait pas parti de notre vocabulaire autrefois. On ne l'employait que dans de rares occasions, et très privé-ment. Ce mot devrait être banni des conversations des enfants. A plus forte raison, devrait-il être banni de nos écoles.

On ne devrait jamais enseigner la « sexologie » dans les écoles. C'est un crime sans pareil. Malheur à celui qui scandalise un seul de ces petits. « Il vaudrait mieux pour lui, dit l'Evangile, qu'on lui attachât au cou la meule d'un moulin et qu'on le précipitât au fond de la mer ».

C'est absolument impardonnable de la part du Ministère de l'Éducation de mettre l'enseignement du sexe au programme de nos écoles. Il faut immédiatement faire sauter tous ces cours, tous ces films, tous ces programmes de télévision, tous ces manuels, même les livres de catéchèse, qui parlent du sexe.

Et même si des parents donnent leur permission pour l'enseignement du sexe, cet enseignement demeure scandaleux et illégitime. Je n'aurais pas le droit d'assassiner mon professeur avec la permission de mon père. Et bien, le professeur n'a pas le droit de tuer, de blesser l'âme des enfants avec la permission de leurs parents.

Tous les parents qui aiment leurs enfants doivent imposer fermement leur volonté sur ce point, afin de délivrer leurs enfants de ces cours malsains, honteux, licencieux. C'est la pureté qui doit être enseignée aux enfants, on doit faire monter leur cœur et non pas le trainer dans la boue des plaisirs faux et charnels.

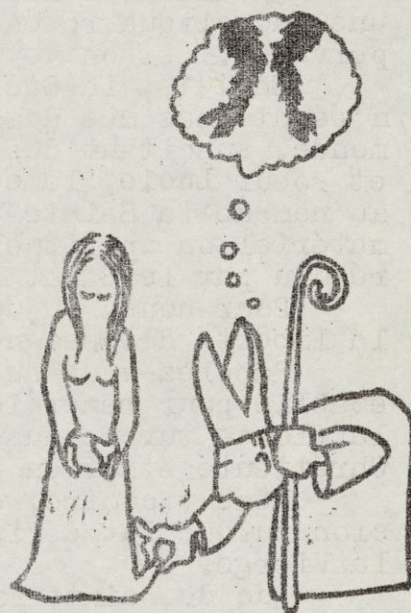
Si ces cours sont donnés ou patronnés par des prêtres ou des religieuses, ils n'en sont que plus pervers, portant la signature d'une Eglise sainte dont la face est maintenant souillée par des consacrés indignes, comme la Sainte Face de Notre-Seigneur fut souillée par les crochets des impies.

Nous demandons à nos Evêques de se servir de tout leur pouvoir pour protéger nos enfants contre l'enseignement du sexe. Ça presse ! Nos enfants s'en vont en enfer ! Il ne faudrait pas que ce soit avec la bénédiction des pasteurs du troupeau.

On nous a apporté ça !



Notre commentaire
(dessin de Konk
paru dans "Le Monde")



Journal Vers Demain. Tous 2 mois. 32 pages. Rougemont (Rouvillo), P.Q. — Canada

Un C.C.P. en France

Louis Boutié, C.C.P., Paris 1953-64

Abonnement : un an, 20 francs
2 ans, 35 francs

Toute la correspondance partant de France et de Suisse
peut être adressée à

Louis Boutié (Vers Demain)
Rue de Renoncules, 24
91 Longjumeau
France

Extrait du Bulletin Paroissial de la Chapelle Saint Sauveur

n° 1355 du 17 Février 1973

LES ELECTIONS APPROCHENT

Ne manquons pas de bien prier la Très Sainte Vierge, étant donné l'importance considérable de l'enjeu.

Elle a arrêté chez nous l'invasion allemande en 1871 pendant qu'à Pontmain on priait avec ferveur.

Pendant la guerre 1914-1918, le maréchal Foch, récitant chaque jour son chapelet disait, après la victoire : "Elle nous a toujours sauvés"

En Décembre 1947, la France était menacée d'un coup d'Etat communiste, dans les chancelleries étrangères, on s'attendait à un bouleversement chez nous. Mais la Sainte Vierge apparaît dans l'église de l'Ile Bouchard du 8 au 14 Décembre et 4 petites filles demandent de prier pour la France, qui, en ces jours est en grand danger. La foule accourt de plus en plus nombreuse, priant avec ferveur. Le 14, Marie demande de chanter le Magnificat, nous sommes sauvés.

Ce n'est pas que chez nous. Le chapelet a sauvé le Portugal en 1928

Il y a 20 ans, la Hongrie prit les armes et se révolta contre l'opresseur russe. Les chars soviétiques tirèrent sur la foule et acrasèrent dans le sang ce sursaut libérateur.

Même intervention en Tchécoslovaquie, quoique non-sanglante, mais où la liberté naissante fut brisée.

Par contre, l'Autriche, grâce à l'initiative d'un prêtre, n'employa que le chapelet pour se libérer des soviets : 700.000 autrichiens signèrent la promesse de dire le chapelet chaque jour et l'incroyable devint réalité. Le 13 mai, la Russie lui accorde son indépendance, contre toute attente et toute vraisemblance.

En Mars 1964, le Brésil fut sauvé d'une révolution imminente, à la veille de son éclatement, par le rosaire récité dans les rues par des millions de femmes et d'enfants

Aujourd'hui, en France, en différents endroits, des personnes ont eu l'initiative de faire prendre l'engagement de réciter le chapelet chaque jour pour sauver la France du danger qui la menace. C'est une invitation pour nous aussi de nous y engager.

En disant cela, je ne fais pas de politique. Pie XI écrivait dans une encyclique retentissante : "le communisme est intrinsèquement pervers... et on ne peut collaborer avec lui."

En 1917, la Ste Vierge disait aux 3 petits voyants de Fatima "si on n'écoute pas mes demandes, la Russie répandra ses erreurs à travers le monde, suscitant des guerres et la persécution contre l'Eglise." et soeur Lucie, la seule survivante des 3 voyants de Fatima, parlant au nom de la Sainte Vierge, déclare en 1958 ; "il n'y a aucun problème matériel ou spirituel national ou international, qui ne puisse être résolu par le Saint Rosaire et nos sacrifices"

Pour nous, aujourd'hui, il s'agit de sauver l'Eglise de France, la liberté d'enseignement et, finalement, toutes nos libertés.

Rapelez-vous aussi que la fête du St Rosaire, le 7 Octobre a été établie pour remercier le ciel de la Victoire de Lépante en 1571 contre la flotte turque musulmane, pendant qu'à la demande de St Pie V, la Chrétienté était en prière, récitant le Chapelet.

Même victoire, un siècle plus tard à Vienne en Autriche où l'invasion turque fut définitivement stoppée pendant qu'on priait instamment la Vierge.

Que de Saints Français ne pouvons-nous pas aussi invoquer : Ste Geneviève qui sauva Paris, St Rémi qui sacra Clovis, Ste Clothilde, Ste Radegonde, Ste Jeanne d'Arc qui nous sauva des Anglais; St Louis Marie-Grignon de Montfort grâce à qui nos provinces de l'Ouest sont restées chrétiennes.

CHATLAUBRIANT - GREVE DES PROFESSIONNELS CHEZ HUARD

Les professionnels de l'outillage et de l'entretien mènent une action depuis le 29 janvier, 1 heure de grève par jour, pour la revalorisation de leurs salaires.

En 1972, il avait été obtenu de la direction un calendrier de rattrapage par rapport aux salaires nantais : - 8 % en moyenne en septembre 1972 et - 4% en septembre 1973. Les écarts en décembre 1972 sont les suivants (salaires bruts 40 H) :

P3 : -8,2 %, P2 : -10 %, P1 : -1,6 %, OS2 : -2,6 %, OS1 : -0,8 %, M : -3 %.

A signaler que certains cadres se croient obligés de faire des pressions sur des grévistes. Que ces messieurs se tiennent à leur juste place et n'oublient pas, eux qui ne se battent jamais, qu'ils profitent souvent eux aussi des conquêtes arrachées par l'action des ouvriers.

En réponse à la lettre de la direction envoyée à tous les ouvriers, annonçant la réduction du salaire, les professionnels en grève ont envoyé, à Mr Marceau, au salon du Machinisme Agricole, le télégramme suivant :

"Bien reçu votre lettre qui traduit votre esprit social - stop- Souhaitons que Salon vous permette d'avoir plus d'imagination !"

Le 7 Mars, les grévistes ont brûlé la lettre de la direction sur les marches des bureaux pour signifier qu'ils continuent leur action.

"L'OBJECTIVITÉ" DE L'INFORMATION A FRANCE-INTER

A propos de la catastrophe aérienne du lundi 5 mar au-dessus de Montaigu : La catastrophe a eu lieu à 13h 55. Aux informations de 19 H sur France-Inter, alors qu'aucune conclusion ne pouvait encore s'imposer puisque la commission d'enquête n'a pas encore rendu son rapport à ce jour, Lucien Barnier, chroniqueur "scientifique" de France-Inter, ex-pilote lui-même (il s'en est longuement vanté) a immédiatement dit qu'en aucun cas, le plan Clément Marot ne pouvait être mis en cause : affirmation péremptoire qu'il étaye sur le fait qu'il avait lui-même piloté son avion 2 jours avant et que tout s'était très bien passé... Démonstration tout à fait "sceintifique" comme il se doit... mais qui n'a malheureusement pas dû convaincre grand monde et surtout pas les principaux intéressés (les pilotes se sont mis en grève le lendemain). Le lendemain, le même Mr Bernier s'est cru tenu d'expliquer que bien entendu le plan Clément Marot n'y était pour rien mais que néanmoins celui-ci entraînait des bouleversements dans les voies aériennes auxquels les pilotes doivent s'adapter.

Au cours de cette même émission, aucun aiguilleur du ciel civil ne fut interviewé, aucun pilote. Seul un aiguilleur militaire, put réaffirmer (alors que toute la presse et les syndicats du personnel aérien le démentaient) que le plan Clément Marot ne pouvait nullement être mis en cause. Le Ministère soutient la même version. Rappelons-nous le slogan de Mai 68 " Chaque soir la police vous parle". Dans ce cas précis, l'ORTF n'a même pas cru bon de respecter une pseudo-objectivité : si elle s'est faite si rapidement porte-voix des interprétations gouvernementales, c'est que l'affaire est grave et que la remise en cause du plan Clément Marot, c'est la remise en cause de la possibilité qu'a l'Etat de mettre sur pied des équipes militaires de briseurs de grève dans tous les secteurs clés de l'économie, des transports, de l'énergie. Les protestations des pilotes créent un dangereux précédent et ont un impact considérable sur l'opinion. C'est cela que France Inter et le ministre Galley se sont constamment efforcés de désamorcer au risque, il faut bien le dire, de se ridiculiser.

LA SEILLERAYE - CAHQUEFOU - ROUTE DE PARIS
HOPITAL DE CONVALESCENCE - HOPITAL DE III° CATEGORIE.

Devise : ici on se tait

Si vous êtes riches, vous n'y viendrez jamais en convalescence; pourtant c'est un CHATEAU DE LA MARQUISE, MADAME DE SEVIGNE.

1 grand bois, 2 étangs, 1 immense parc, 1 escalier monumental avec fresques, 1 cour intérieure, 1 chapelle en cours de restauration.

Si vous êtes travailleurs, si vous êtes pauvres,
vous pourrez y venir en convalescence, à moins que vous soyez refoulés chez vous malgré le DROIT que vous donne l'ARGENT que par votre TRAVAIL vous avez versé à la SECURITE SOCIALE.

A M B I A N C E

Nourriture excellente, bonne température en hiver, literie et linge très propre, télévision, personnel très dévoué malgré de très mauvaises conditions.

MAIS, DANS LA PLUS BELLE SALLE RESERVEE AUX IMBECILES, MATERIEL DE REBUT.

13 lits de récupération, genre colonie de vacances pauvre, venant en partie de l'armée US, pas un seul lit articulé, tables de nuit de récupération, certaines rouillées; chaises à tube et contreplaqué, telles qu'on n'en voit plus que chez les récupérateurs de ferraille. Tables de récupération (une en tube, l'autre en bois), nappes de toile citée déchirée, grand poêle à charbon non réglable, avec long tuyau de 6 mètres suspendu au plafond par du fil de fer posé sur parquet de bois (plaque de tôle de 1,20m. x 1,20 m. RISQUE D'INCENDIE PERMANENT.

Un montauban (tinette en forme de fauteuil) et 2 fauteuils en tude à bande de plastique pour la détente, pichet de faïence ébréchés ou bricolés avec du sparadrap, 2 brocs de 5 litres émaillés, écaillés, ébréchés, culottés, pour le café, pas de couteaux pour tout le monde, pas de cuiller à dessert pour tout le monde, pas d'argent : pas de savonnette pour la toilette, difficultés pour avoir une glace pour se raser (6 jours) si vous êtes bloqués au lit.

1 seule sonnette, inaccessible, pour 13 lits.

2 vieillards en enfance, 2 malades paralysés, 9 malades plus ou moins impotents, un W.C. glacial sans col, au delà de la pièce voisine, un seul lavabo avec paravent pour 13 personnes.

MATERIEL NEUF.

8 tables roulantes pour malades couchés, 1 poste de télévision, 1 poste de radio

D I R E C T I O N

LE DIRECTEUR, M. LE BERRE, ne passe jamais ou presque (une fois en 15 jours dans la salle des impotents, mais il n'a parlé à personne.

LE DIRECTEUR, M. LE BERRE ne répond pas aux lettres qu'on lui écrit faute de le voir, et n'en tient aucun compte.

LE DOCTEUR Madame DE FERRON, informée de ces déficiences, les considère comme bénignes, puisque l'hôpital de convalescence de la Seilleraye va être rénové.

CES REFUS SONT LE SIGNE D'UN MEPRIS PROFOND MAIS INCONSCIENT DES TRAVAILLEURS PAUVRES AUXQUELS POURTANT UNE RUDE ET LONGUE VIE DE TRAVAILLEURS EXPLOITÉS DONNE DES DROITS CERTAINS COUVERTS PAR LEUR ARGENT A LA SECURITE SOCIALE.

R E S P O N S A B L E S

Monsieur REYNAUD, directeur général du C.H.R. de Nantes.

Monsieur PERVIER, responsable des annexes du CHR de Nantes.

Monsieur LE BERRE, directeur à La Seilleraye

Madame DE FERRON, médecin de l'hôpital de convalescence de La Seilleraye.

Messieurs les Docteurs et Professeurs du C.H.U. et du C.H.R qui envoient les malades, des blessés et des vieillards à l'hôpital de convalescence de la Seilleraye.

FMGG, solidaiife des travailleurs ses Frères.

Ecrivez à ces responsables et demandez leur ce qu'ils en pensent.